

Compte rendu du conseil municipal du 27 juillet 2018

Jean-Michel CROGUENNEC, Jacques MEUDEEC, Sophie BARNIT étaient excusés.

Remplacement tracteur tondeuse

3 entreprises ont été sollicitées pour faire des propositions et sont venues faire des démonstrations.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise PERRAMANT pour le matériel suivant : Tondeuse Grillo FD 1309 d'un montant de 24090.00 € HT soit 28908.00 € TTC, l'ancien matériel sera repris pour un montant de 1500.00 €

Cette dépense n'était pas prévue au budget primitif 2018, il sera par conséquent réalisé une décision modificative (virement de crédit de 31000.00 € du compte 21 dépenses imprévues au compte Art 21571 matériel roulant).

Local 1000 pattes

A partir du mois de septembre 2018, la halte garderie 1000 pattes n'aura plus son agrément pour le véhicule qui était utilisé pour la sieste et la préparation des repas par conséquent il faut créer dans les locaux :

- Une salle de sieste
- Un espace préparation des repas.

Suite à cette décision, les services de la PMI sont intervenus dans les différents lieux accueillant la halte garderie 1000 pattes et ont demandé la réalisation de travaux.

Pour Guiclan : les travaux sont les suivants :

- Etude de la qualité de l'air
- Création d'un cloisonnement pour créer 2 salles de sieste dans une des 2 pièces
- Changement du sol
- Réfection des sanitaires avec création d'un toilette adulte.

Des devis ont été sollicités auprès d'entreprises : le coût s'élève à 19 249.97 € HT soit 23099.96 € TTC. Il est possible d'obtenir des subventions auprès de la CAF.

Face à ce coût, il est recherché d'autres solutions, dans l'attente de la décision et de la réalisation des travaux, la halte garderie sera accueillie le mardi à Guimiliau. Les familles devront faire les déplacements.

Tarif repas de cantine

Le conseil municipal (15 pour et 4 abstentions) adopte les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2018.

Tarif enfant : 3.30 €

Avec tarif dégressif à partir du 3^{ème} enfant de la même famille

3^{ème} enfant (15%) : 2.81 €

4^{ème} enfant (30%) : 2.31 €

5^{ème} enfant (40%) : 1.98 €

Tarif adulte : 5.10 €

Tarif Pénalité : pour les enfants non inscrits et venant manger à la cantine : 5.10 €

Et décide de modifier les tarifs cantine, chaque année, à la rentrée de septembre en appliquant l'indice de l'inflation de l'année N-1 (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Participation écoles publiques de Landivisiau

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de verser la participation de 2344.96 € à la mairie de Landivisiau pour 2 enfants en classe spécialisée (1042.20 €) et 2 enfants en poursuite de scolarité (1302.76 €) soit un montant total de 2344.96 €

Espace Adventura

Un état d'avancement des travaux a été présenté au conseil municipal :

- Gros œuvre/charpente/couverture : travaux terminés
- Placo/menuiserie : travaux réalisés à 70%
- Electricité/plomberie : travaux réalisés à 60%, l'entreprise travaillera au mois d'août.
- Carrelage : début des travaux à partir de fin août pour 6 semaines (fin prévue le 5 octobre)
- Mise en place de l'escalier extérieur : 1^{er} septembre 2018
- Les travaux de voirie (réalisation de muret) et réseaux souples sont en cours.

La fin des travaux pour le restaurant est prévue vers le 26 octobre 2018 et pour les appartements en fin d'année.

Enquête publique : aliénation domaine public et régularisation

A l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre les dossiers suivants à enquête publique

- Vente chemin Kérizamel
- Echange et régularisation à La Haye
- Echange et régularisation de la voirie à Mesprigent
- Régularisation à Kerlaoudet
- Régularisation rue du 19 mars
- Vente chemin à Radennec
- Cession au Guern

et adopte les conditions suivantes :

- Prise en charge par la commune des indemnités du commissaire enquêteur
- En cas d'achat ou régularisation par un particulier : frais d'arpentage et d'acte à la charge de l'acheteur et prix du terrain : 3.50 € le m² pour cour et agrandissement de jardin et 0.80 € le m² pour la terre agricole
- En cas d'échange : les frais d'arpentage et d'acte seront partagés entre la commune et le demandeur.

L'enquête se déroulera au mois de septembre 2018

Enquête publique SCEA Picart Bihan Bodilis

Par arrêté préfectoral du 10 juillet 2018, une consultation du public de 4 semaines a été prescrite sur la demande présentée par la SCEA Picart Bihan en vue de mettre en conformité son élevage porcin, de faire évoluer la station de traitement de lisier au lieu-dit Hameau du Quinquis à Bodilis, et de mettre à jour le plan d'épandage.

L'enquête publique se déroulera du 6 août 2018 au 7 septembre 2018.

Les terres du plan d'épandage sont localisées sur les communes de Bodilis, Plougar, Guiclan, saint Vougay, Ploudiry, Cléder et Sibiril. Sur Guiclan, les terres d'une superficie de 12 hectares 77 sont situées au Rest et au Combot.

Le conseil municipal (17 pour, 1 abstention et 1 contre) donne un avis favorable au projet.

Fonds de concours de la CCPL

par délibération du 29 mars 2016, la CCPL a décidé d'instaurer un système de fonds de concours en lieu et place de la dotation de solidarité communautaire, ce fonds de concours a pour objectif d'aider les communes à financer leurs dépenses d'investissement.

Le montant attribué à la commune de Guiclan est de 12181.77 €

A l'unanimité, le conseil municipal valide la proposition de versement de fonds de concours pour l'année 2018 pour financer les travaux d'aménagement urbain.